

Résumé

Pour une réforme du système électoral canadien

Louis Massicotte

Ce document soutient qu'un système électoral de type proportionnel au niveau fédéral comporterait plus d'avantages que d'inconvénients, mais conclut à l'improbabilité d'une telle évolution dans un avenir prévisible.

Selon la critique la plus souvent formulée à son endroit, le système actuel nuit à l'unité canadienne en accentuant les variations régionales dans la représentation des différents partis, notre pays semblant ainsi plus polarisé qu'il ne l'est en réalité. Mais là ne s'arrêtent pas les reproches. À maintes reprises, notre mode de scrutin a octroyé le pouvoir à un parti soutenu par une minorité seulement d'électeurs, une situation qu'un nombre grandissant de Canadiens jugent inacceptable. On l'a aussi accusé de freiner l'accroissement de la représentation des femmes à la Chambre des communes et de réduire la participation électorale. Et certains prétendent que vu l'actuel alignement des partis politiques, il empêchera longtemps encore toute alternance à la tête du gouvernement fédéral.

Les modes de scrutin à la majorité absolue (par exemple, le système à deux tours français et le vote alternatif australien) ne résoudraient pas ces problèmes et risqueraient même d'amplifier les disparités électorales. Les options de réforme les plus crédibles sont au nombre de deux : a) la proportionnelle pure et simple, selon laquelle les sièges sont répartis en proportion des voix recueillies par chacun des partis dans des circonscriptions comptant plusieurs députés; et b) un système mixte à l'allemande, qui assure l'élection d'environ la moitié des députés dans des circonscriptions uninominales, le reste des sièges étant répartis de façon à ce que chaque parti obtienne globalement une représentation par-

lementaire proportionnelle au nombre de voix obtenues.

Dans l'un et l'autre cas, notre Parlement serait plus représentatif et pourrait compter un plus grand nombre de femmes. On réduirait la polarisation régionale en permettant aux partis de faire une percée dans les régions où ils sont traditionnellement plus faibles, bien qu'on ne puisse conclure que ce changement réglerait à lui seul la crise du fédéralisme canadien. La proportionnelle pure et simple amoindrirait l'importance de travail de circonscription des députés, mais on pourrait atténuer cet effet en adoptant un système mixte à l'allemande.

La proportionnelle viendrait en outre modifier le système gouvernemental canadien : les coalitions gouvernementales ou les gouvernements minoritaires deviendraient la règle, la durée des cabinets serait plus courte et l'autorité du premier ministre s'en trouverait affaiblie, notamment en ce qui touche les nominations au Sénat et à la magistrature. Chaque élection serait suivie de négociations entre les partis visant à déterminer la composition du gouvernement.

Se fondant sur une recherche comparative, ce document conteste la croyance répandue voulant qu'un cabinet majoritaire homogène soit synonyme de bonne gestion. Si on a longtemps invoqué à l'encontre de la proportionnelle les exemples extrêmes de pays comme Israël et l'Italie, des études plus récentes, à la lumière d'indicateurs comme la croissance du PNB, le taux de chômage, la fréquence des conflits de travail et l'incidence de la violence politique, suggèrent fortement que l'ensemble des pays ayant adopté la proportionnelle ne sont pas plus mal gouvernés que ceux qui utilisent un scrutin majoritaire.